



Réunion comité directeur GDR MACS – 7 mai 2019

Présents : Gülğün Alpan, Christophe Berenguer, Eric Bonjour, Emmanuel Caillaud, Olivier Cardin, Vincent Cheutet, Etienne Cocquebert, Valérie Dos Santos Martins, Paolo Frasca, Laurent Geneste, Luc Jaulin, Samir Lamouri, Dimitri Lefebvre, Franck Plestan, Isabelle Queinnec, Evren Sahin, Louise Travé-Massuyes, Nadège Troussier, Janan Zaytoon
Excusés : Vincent Cheutet, Marion Gilson-Bagrel, Damien Trentesaux
Invité : Dimitri Peaucelle

La réunion s'est déroulée en visioconférence, de 14h à 16h30. Le point unique de l'ordre du jour concernait le projet de création d'une association couvrant le périmètre scientifique du GdR MACS. Il est décomposé ici en plusieurs points pour faciliter la lecture du compte-rendu.

1. Elements d'information sur le projet de création d'association

Pour rappel, lors de la dernière réunion du comité de direction, il a été décidé de mandater Dimitri Peaucelle pour organiser la réflexion et préparer une proposition de création d'association qui pourrait être débattue pendant les Journées Nationales MACS, qui auront lieu du 5 au 7 juin 2019.

Un groupe de travail a été créé sur le sujet animé par Dimitri et composé des collègues suivants : Benoit Clément, Maria Di Mascolo, Paolo Frasca, Bernard Grabot, Thierry Marie Guerra, Luc Jaulin, Samir Lamouri, Yann Le Gorrec, Dimitri Lefebvre, Hervé Panetto, Dimitri Peaucelle, Isabelle Queinnec, Damien Trentesaux, Janan Zaytoon

Ce groupe de travail a été créé avec comme lettre de mission de :

- Réfléchir au rôle d'une société savante (vis-à-vis d'une structure de type GdR) ;
- Rédiger des statuts.

Dimitri nous résume le travail du groupe, qui a fonctionné par email et réunions en visio pendant ces derniers mois. L'association sera une société savante dont le rôle est d'organiser et promouvoir une discipline, dans une structure pérenne et ne dépendant pas d'une évaluation quinquennale. Elle est structurée en disciplines et sous-disciplines couvrant le périmètre de l'association, plus ou moins tels que sont actuellement les axes et les GT du GdR, mais de manière pérenne. Les missions de cette société savante peuvent alors être :

- D'organiser des colloques tels que les Journées STP, les JAMACS, ou tel qu'était par le passé CIFA ;
- D'animer le réseau « IFAC France » en devenant le NMO de la France à l'IFAC ;
- De produire des ouvrages et des recueils ;
- De promouvoir le domaine dans sa diversité auprès des établissements, des financeurs et des milieux sociaux et économiques ;

- D'interagir avec d'autres sociétés savantes en France.

Il est proposé de structurer l'association autour

- D'une assemblée générale des membres ;
- D'un conseil d'administration élu par l'assemblée générale, comportant au moins 3 membres et au plus 12 ;
- D'un bureau élu par le conseil d'administration en son sein : président, trésorier et secrétaire
- D'un petit nombre de chapitres scientifiques qui animent de grands sous-domaines scientifiques ;
- D'un chapitre IFAC-France.

Les ressources de l'association peuvent provenir des cotisations de membres individuels, de personnes morales (les laboratoires) et de dons (par exemple issus de bénéficiaires d'organisation de colloques). Le montant des cotisations n'est pas précisé dans les statuts car c'est encore assez ouvert, l'objectif étant principalement de récupérer le montant de la cotisation IFAC.

Par ailleurs, même si le groupe de travail n'avait pas pour objectif de définir le rôle du GdR, il était difficile en réfléchissant aux missions de l'association de ne pas aborder le sujet, ne serait-ce que pour imaginer l'articulation entre GdR et association. La restructuration du GdR et de ses missions ne sera travaillée que dans les prochains mois, mais un certain nombre de pistes ont déjà été envisagées, en tenant compte du fait que le GdR est une structure du CNRS au service donc à la fois du CNRS et de la communauté. Ses actions devraient donc être :

- D'alimenter la réflexion sur le front de la connaissance ;
- D'organiser des séminaires focalisés et financés sur son budget propre (missions des intervenants, invitations de doctorants) ;
- De soutenir les doctorants et les jeunes chercheurs, au travers d'écoles, d'aider à l'insertion post-thèse, de préparer aux concours... ;
- De cartographier les thématiques et prospectives des laboratoires ;
- D'influencer la dynamique scientifique de la communauté en prenant en compte des critères économiques et sociétaux.

Un certain nombre d'actions pourraient être en lien avec l'activité de l'association, tout en prenant soin de bien séparer les missions les unes des autres.

Enfin, un échéancier a été proposé avec comme objectif une création de l'association au printemps 2020. La décision de création de l'association devant être votée en AG, il est proposé de profiter des prochaines Journées Nationales MACS pour présenter et voter le principe de création de cette association ainsi que d'élire le comité d'administration qui serait chargé de créer effectivement l'association au dernier trimestre pour commencer à faire des journées au nom de l'association à partir du début 2020.

2. Discussion sur le projet de création d'association

Suite à la présentation, un certain nombre de points ont été discutés, au travers des questions soulevées par les membres du conseil.

Concernant les financements

Q : Le modèle de financement des Journées STP (gratuit pour les doctorants) sera-t-il préservé dans l'association (qui doit se financer à travers les événements) ?

R : Il n'y a pas de raison que ça change si on veut garder ce type d'affichage. Attention par contre au fait qu'il n'y aura plus de soutien financier direct du GdR tel que c'est le cas actuellement.

Q : Pourquoi ne pas faire cotiser tous les membres ?

R : C'est effectivement la manière la plus simple de tenir à jour une liste de membres. Par contre, gérer des cotisations individuelles est une opération consommatrice de temps, même en utilisant des solutions numériques.

Concernant les évènements

Q : Ne serait-il pas mieux d'avoir un colloque unique regroupant tout le monde plutôt que des journées STP et automatique séparées ?

R : Oui sans hésiter, même si c'est sûrement plus de travail de les organiser, mais l'objectif est quand même d'avoir un événement qui regroupe toute la communauté et qui l'attire chaque année. On peut prendre l'exemple du colloque GRETSI organisé tous les deux ans et qui est l'endroit où « on ne peut pas ne pas être ».

Concernant la notion de membre

Q : Comment va-t-on gérer une liste de membres de l'association versus la liste de membres du GdR ?

R : Fondamentalement, la seule différence est qu'être membre de l'association signifie avoir un droit de vote. A par ça, ce sont les listes du GdR qui pourraient être utilisées comme actuellement, au moins dans un premier temps, pour diffuser toutes les informations à la communauté.

Q : Comment interpréter le fait qu'un laboratoire puisse être personne morale ? Et pourquoi proposer 1/3 de représentation de ces personnes morales dans la CA¹ ?

R : Ce mécanisme n'est effectivement pas très clair et demande à être discuté. L'idée de départ est que si on fait payer aux laboratoires une cotisation « labo » couvrant les membres du laboratoire, il peut être envisageable d'y associer un droit de vote laboratoire. Après discussion, ce mécanisme paraît compliqué et peu clair à utiliser et il est proposé de modifier la version des statuts en enlevant la référence aux personnes morales dans la composition du conseil d'administration.

Q : Un industriel ou un doctorant peut-il être dans le CA ?

R : Statutairement, il n'y a pas de différences entre les membres, et tout membre peut donc être au CA, quel que soit son employeur et son statut.

Concernant la structure et les missions de l'association

Q : Est-il judicieux de limiter le nombre de chapitres à un maximum de 5 (4 + chapitre IFAC) ? Ne risque-t-il pas d'y avoir une exclusion de thématiques qui ne se retrouveraient pas dans les chapitres ?

R : L'objectif est simplement d'éviter en le précisant explicitement dans les statuts l'accumulation de chapitres qui créeraient une dispersion. Typiquement, on imagine bien au départ des chapitres « Automatique » et « STP », ce qui donnerait une organisation à 3 chapitres (en comptant le chapitre IFAC).

Q : L'association pourrait-elle s'emparer de missions concernant l'enseignement ?

R : il n'y a pas de raison de ne pas le faire. Même si l'association est proposée principalement pour les aspects recherche, les statuts laissent la possibilité de se préoccuper de missions enseignements. Par contre, il faudra veiller à l'articulation avec le Club EEA, et il faudra travailler en cohérence avec eux.

¹ Dans une version précédente des statuts, il était proposé que des places au CA soit explicitement prévues pour des représentants des personnes morales.

3. Discussion sur les étapes à venir concernant la création de l'association

Pour préparer la session plénière programmée pendant les JN MACS le 6 juin 2019, de 8h à 9h15, il faut préparer des propositions :

- de nom de la société savante : trois propositions sont évoquées et la préférence va pour : « automatique, Génie Industriel et Productique »
- de 8 à 12 noms pour constituer le CA qui sera chargé de créer l'association, incluant 3 personnes pressenties (c'est le CA qui sera chargé de choisir des personnes en son sein) pour assurer les fonctions de président, secrétaire et trésorier. Une proposition est faite autour de Bernard Grabot (président), Samir Lamouri (secrétaire) et Louise Travé-Massuyès (trésorière). Afin d'assurer le lien entre le GdR et l'association pendant la phase de démarrage, il est suggéré que d'autres membres du comité de direction (actuels ou de la mandature précédente) soient membres du CA. Il est proposé que Janan Zaytoon intègre le conseil d'administration.

Il est aussi décidé :

- de diffuser le document rédigé par le groupe de travail chargé de rédiger le texte de l'association avant la réunion du 6 juin 2019. Cela sera fait en même temps que ce compte-rendu d'ici la fin mai ;
- de diffuser la liste des membres pressentis cités ci-dessus ;
- de lancer un appel auprès de la communauté pour identifier des collègues intéressés pour intégrer le conseil d'administration qui serait chargé de créer l'association. Les membres intéressés devront se faire connaître auprès de la direction du GdR. Un deadline est identifié au 30 mai pour essayer de préparer un consensus équilibré d'ici le 6 juin ;

Il faudra aussi identifier rapidement des directeurs de chapitres, avec comme base initiale des chapitres « IFAC », « Automatique » et « STP »². Côté IFAC, Janan propose de faire une réunion IFAC pour proposer un nom qui prendrait la responsabilité du chapitre IFAC et gérerait le dossier pour devenir NMO IFAC.

Lors de la réunion du 6 juin, il est suggéré de consacrer 15 minutes pour une présentation courte du projet de création d'association, suivie d'une séance de questions (45 minutes) à l'issue de laquelle serait proposé un vote du principe de la création de l'association et du CA de démarrage (15 minutes).

Enfin, il est rappelé que le CA qui sera (serait) élu lors de la réunion (AG) du 6 juin serait avant tout en charge de créer l'association de manière effective, et que les membres seront amenés à revoter dès la première AG de l'association pour valider un CA pour 3 ans.

4. Points divers

- Le prochain Comité de Direction du GdR aura lieu le mercredi 5 juin 2019, de 9h à 13h, à Bordeaux, en marge des JD/JN MACS.
- Mariana Netto a quitté ses fonctions au comité de direction du GdR MACS depuis le 15 février, ayant été appelée à d'autres fonctions dans son établissement. Elle ne sera pas remplacée compte-tenu de la période transitoire que vit le GdR MACS actuellement.

² Les directeurs de chapitre ne sont pas dans le CA mais y sont invités.

- Dimitri Lefebvre quittera ses fonctions au comité de direction du GdR MACS après les JN MACS. La direction du GdR le remercie pour tout le travail accompli pendant ces 5 dernières années comme responsable du prix des meilleures thèses du GdR MACS. Un nouveau responsable de l'organisation du prix sera désigné lors du prochain comité de direction (5 juin) pour préparer la campagne 2020, dont le premier appel sera lancé dès la rentrée de septembre.